



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Mise en place d'une installation de regroupement de déchets dangereux de batteries au plomb.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Voyageurs

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Régis GODON, Directeur du Technicentre de Romilly

RCS / SIRET

5 1 9 0 3 7 5 8 4 1 3 7 8 8

Forme juridique

Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1.a) Installation Classées pour la Protection de l'Environnement	Exploitation d'une zone du secteur logistique qui relevera de la réglementation ICPE rubrique 2718 (seuil Autorisation). Installation de transit, regroupement, ou tri de déchets dangereux : 1. Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1t.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société anonyme SNCF Voyageurs, porteuse du projet, souhaite mettre en place une activité de regroupement d'éléments de batteries plomb usagés au sein du Technicentre de Romilly avant envoi de ceux-ci en centre autorisé de traitement de déchets. Le Technicentre de Romilly est actuellement l'établissement de référence sur les batteries plomb au sein de la SA SNCF Voyageurs (réception d'éléments neufs fournisseurs, contrôle, envoi vers l'établissement demandeur), il est déjà équipé d'installation pour la réception et le stockage de batteries neuves et maîtrise les risques associés à cette activité. L'entreprise a ainsi pris la décision de faire également transiter les éléments de batteries plomb usagés. La nouvelle activité de stockage de déchet d'éléments de batterie n'apporte pas de risque supplémentaire, les batteries arrivant déjà conditionnées selon un mode opératoire défini par le Conseiller à la Sécurité pour le Transport des Marchandises Dangereuses de l'entreprise. Le Technicentre de Romilly procède uniquement à la vérification du contenu (ne nécessite pas de sortir le déchet de l'emballage) et au stockage de celui-ci en attendant de l'envoyer vers le prestataire d'élimination. La zone prévue au stockage des déchets d'éléments de batteries, est utilisée jusqu'à maintenant pour le stockage d'éléments de batteries plomb neufs. Une partie composée de plusieurs palletiers sur une surface de 45 m<sup>2</sup> sur zone couverte et sol imperméable, pouvant contenir au maximum 150 colis (~40 tonnes) sera réservée à la partie déchets.

## 4.2 Objectifs du projet

Les activités liées à la maintenance du matériel de la SA SNCF Voyageurs génèrent des déchets dangereux, dont des batteries plomb.

Le Technicentre de Romilly étant l'établissement de référence sur les batteries plomb et étant déjà équipé d'installation pour la réception et le stockage dans le cadre de ses missions, l'entreprise a pris la décision d'y faire également transiter les éléments de batteries plomb usagés.

Le Technicentre de Romilly possédant la connaissance technique, la maîtrise des risques liés au stockage des batteries et les installations (sans travaux supplémentaires), le projet d'intégration de cette nouvelle activité au sein de celui-ci limite les contraintes environnementales, techniques et sécuritaires.

Le regroupement permet aussi de rationaliser le transport vers un centre de traitement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera localisé dans un bâtiment existant (situé au 8 rue Robert GALLEY 10100 ROMILLY-SUR-SEINE), dans une zone réservée à la logistique comprenant une zone de stockage de batteries plomb.

Aucun travaux n'est prévu pour accueillir cette activité, la zone étant déjà adaptée pour le stockage de batteries plomb.

Des palletiers seront dédiés aux batteries devenues des déchets.

Les zones d'accueil de batteries neuves et usagées sont identifiées dans le logiciel logistique de l'entreprise et un affichage visuel est mis en place sur les palletiers de façon à connaître le type de batterie (neuve ou usagée) et ainsi de ne pas mélanger les flux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le processus d'exploitation pour cette activité est le suivant :

> Batteries plomb usagées venant d'autres établissements :

- Réception des colis de batteries plomb ;
- Contrôle des colis par des agents du Technicentre (vérification de la nature du déchets) ;
- Stockage des colis sur site, palletier dédié et dalle étanche ;

> Après demande d'enlèvement formulée par SA SNCF Voyageurs auprès du prestataire en contrat de collecte et traitement des batteries plomb :

- Préparation des colis par le Technicentre
- Transport préparé par le prestataire

L'activité de réalisation de batteries neuves existant déjà, la nouvelle activité de stockage de déchets n'apporte pas de nouveau risque.

Le Technicentre possède déjà une activité de maintenance et d'expertise liée aux batteries Nickel/Cadium et de batteries neuves plomb. Une organisation et des moyens pour maîtriser les risques environnementaux et sécuritaires sont déjà en place.

L'activité de regroupement de déchets de batteries s'intégrera dans cette organisation n'apportant pas de contrainte supplémentaire.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Une zone de stockage (palletiers) de batteries plombs usagées dans un bâtiment existant.	45 m <sup>2</sup> 150 colis 450 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parc d'activités Aéromia de la  
Communauté de Commune des  
Portes de Romilly-sur-Seine  
8 rue Robert GALLEY  
10100 Romilly-sur-Seine

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 50' 26 " 47 Lat. 03° 75' 41 " 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'annonce au sein de l'entreprise pour ce projet a été faite au 2e  
trimestre 2021.  
Et concerne la rubrique ICPE 2718.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche du site est celle des "Bois alluviaux, prairies et marais du Grand Haut", située à environ 950 m de la parcelle qui s'insère dans une ZNIEFF de type II "Vallée de la Seine de la Chapelle St Luc à Romilly S/ Seine" située à environ 925 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Romilly est couverte en partie par un plan de prévention au bruit (passage de la RD 619). Les rues concernées à Romilly-sur-Seine sont les suivantes : - Rue Pierre Semard et Rue Aristide Briand La rue Pierre Semard est située à 350 m du Technicentre. Un arrêté du 22/07/08 (n°08-2432) de lutte contre le bruit a été émis par la préfecture de l'Aube.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de monument historique ou de site classé. Le monument historique le plus proche se situe à 4,5 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la réalisation du PLU, la commune de Romilly-sur-Seine a effectué un recensement des zones humides sur son territoire. Les emprises du projet sont en dehors de ces zones. Aucune zone humide protégée par la convention de RAMSAR ou SDAGE à proximité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Romilly-sur-Seine possède un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Seine Aval approuvé le 09/01/2020. Le projet se situe en dehors des zones soumises à prescriptions. Pas de PPRT a moins de 19 km. Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine possède un plan particulier d'intervention (PPI) qui a été élargi de 10 à 20 km, la commune de Romilly-sur-Seine se trouve sans ce nouveau périmètre.  PPRI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site "Basias" ou Basol" n'est recensé au niveau du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau le plus proche est à 5,6 km (Gélannes).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche est référencé FR 2100296 - Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée (Directive habitat) et se situe à environ 950 m au nord du lieu d'implantation du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements supplémentaires en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle, activité en intérieur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche est référencé FR 2100296 - Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée (Directive habitat) et se situe à environ 950 m au nord du lieu d'implantation du site. Aucun changement par rapport à l'activité actuelle. La logistique issue de cette activité n'engendre pas de camions supplémentaires par rapport à l'activité actuelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est intégré dans un bâtiment existant.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des activités industrielles faisant l'objet d'un PPRT. Le risque technologique n'augmente pas par rapport à l'activité actuelle de l'entreprise. La commune de Romilly-sur-Seine est dans le périmètre du PPI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Nogent-sur-Seine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prescription particulière issue du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'engendre pas de trafic supplémentaire, la chaîne logistique étant déjà en place avec les activités actuelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La source de bruit identifiée est liée à la circulation des véhicules de transport. Augmentation du trafic par rapport à l'activité actuelle de 1 camion par semaine (utilisation des mêmes camions).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle. Pas d'utilisation de machine.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle. Activité en intérieur. Les horaires de livraisons n'évolueront pas par rapport à l'activité actuelle.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne une activité de transit/regroupement des déchets dangereux (batteries plomb).</p> <p>Avant envoi vers le centre de traitement, un reconditionnement du colis peut avoir lieu et générer des déchets non-dangereux (palettes, rehausses).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle. Activité en intérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement par rapport à l'activité actuelle. Activité en intérieur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Les batteries usagées seront envoyées et traitées en France dans le Calvados.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- En cas de sinistre (exemple eau d'extinction incendie) ou de pollution accidentelle, le réseau pluvial peut-être obturé (vannes martelières, obturateurs) afin de confiner les eaux polluées et d'empêcher leur déversement.
- La réglementation ICPE à laquelle sera soumis le projet imposera des moyens et des objectifs de résultats (mesures et contrôles régulier) visant à maîtriser l'ensemble des nuisances et éventuelles pollutions dues à l'exploitation du site.
- Un dossier de demande d'autorisation environnementale viendra compléter la déclaration du projet.
- Le groupe SNCF maîtrise ses mesures et contrôles via des contrats cadres existants avec des sociétés spécialisées permettant un suivi efficace de ces obligations.
- Le Technicentre possède déjà une activité d'expertise liée aux batteries. Une organisation et des moyens pour maîtriser les risques environnementaux et sécuritaires sont déjà en place. L'activité de regroupement de déchets de batteries s'intégrera dans cette organisation n'apportant pas de contrainte supplémentaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Randly / Suisse*

le,

*29/01/2024*

Signature

